



SERVICE DES FORMATIONS
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION
OFFICE DES APPRENTISSAGES

CONVOCATION – Session 2025

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

CONDUCTEUR-RICE DE VÉHICULES LOURDS CFC CONDUCTEUR-RICE DE VÉHICULE LÉGERS AFP

Chef-expert :

Monsieur FROIDEVAUX Alain

Ch. de l'Orée 29, 2208 Les Hauts-Geneveys

Tél. 079 796 76 83

Courriel: alain.froidevaux@ne.ch

TELEPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens. **(Examen transport par route excepté)**

RAPPEL IMPORTANT

Selon l'**art. 15 al. 2** de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du conducteur de véhicules lourds CFC, du 23 août 2012 :

1 Est admise aux procédures de qualification ..., 2 La personne en formation doit avoir réussi avant le 15 avril de l'année de la procédure de qualification les examens suivants: **a.** l'examen de conduite de la catégorie CE; **b.** l'examen de cariste pour élévateur; **c.** les examens concernant le transport de marchandises dangereuses selon les dispositions suivantes:

1. l'ordonnance du 29 novembre 2002 relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR)8, **2.** l'accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)9.

POUR L'EXAMEN DE TRANSPORT, L'ENTREPRISE MET À DISPOSITION UN VÉHICULE AYANT LES CARACTÉRISTIQUES MENTIONNÉES CI-DESSOUS :

Un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie C et d'une remorque d'une longueur d'au MOINS 7,50 m. Aussi bien le véhicule articulé que le train routier doivent avoir un poids total autorisé d'au moins 21 t., une longueur d'au moins 14 m. et une largeur d'au moins 2,30 m. et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h.. (selon OAC, annexe 12, chiffre 5)

En résumé, le véhicule d'examen est soit un train routier (camion + remorque), soit un véhicule articulé (tracteur + semi-remorque), les superstructures de type "citerne" sont également acceptées.

Le poids effectif de l'ensemble devra atteindre au minimum 70% du poids total de l'ensemble, selon les permis de circulation.

TENUE :

Pour les épreuves de "travaux sur le véhicule" et de "transport", le ou la candidat-e devra porter une tenue de travail adéquate et être équipé de lunettes, de gants et de souliers de sécurité.

26 mai 2025 à 16h00 Halle des machinistes CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	PRÉPARATION DES PLACES DE TRAVAIL ET DES VÉHICULES	Uniquement expert-e-s : • Rosselet François • Froidevaux Alain
---	---	--

La liste des expert-e-s peut être soumise à des modifications.

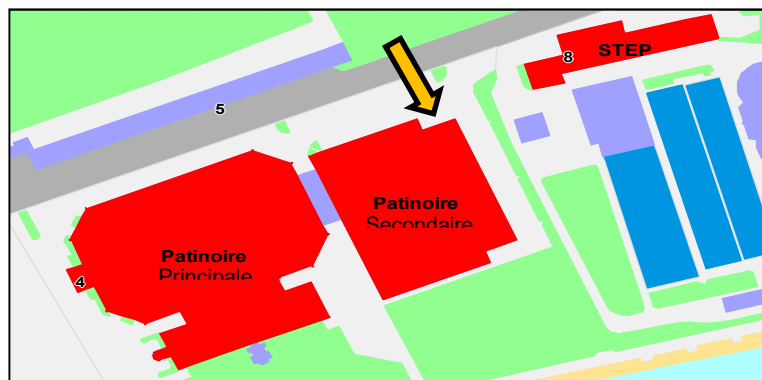
27 mai 2025 Halle des machinistes CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	TRAVAUX SUR LE VÉHICULE Selon le programme qui sera distribué aux candidat-e-s le jour même à 07h20, respectivement à 09h50 et 13h05. Moyen auxiliaire autorisé : ✓ Classeur personnel des cours interentreprises	Expert-e-s à 07h00 : • Bernasconi C. • Froidevaux A. • Glauser P.-A. • Martin J.-F. • Meyer B. • Morel J. • Probst D. • Rosselet F. • Rothenbühler J. • Scheidegger G.
--	---	---

Horaire	Candidat-e-s :
de 07h30 à 09h30	NE.22.0076
	NE.23.1395
	NE.22.2420
	NE.23.2147
de 10h30 à 12h00	BE.22.1850
	BE.23.2733
	JU.22.2467
de 13h15 à 15h15	NE.23.0738
	NE.22.2782
	NE.22.1409
	NE.22.0301

10 juin 2025 Accueil des candidat-e-s dans le hall bibliothèque CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ORALES Selon le programme qui sera distribué aux candidats le jour même à 07h20, respectivement à 09h50 - 13h05 et 15h20	Expert-e-s à 07h00 - Bernasconi C. - Debély Y. - Delley M. - Froidevaux A. - Glauser P.-A. - Maître P.-A. - Morel J. - Probst D. - Rothenbüler J. - Scheidegger G.
Horaire	Candidat-e-s :	
de 07h30 à 09h30	NE.22.0076	
	NE.23.1395	
	NE.23.1921	
	NE.23.2147	
de 10h00 à 12h00	BE.22.1850	
	BE.23.2733	
	JU.22.2467	
de 13h15 à 15h15	NE.22.2420	
	NE.23.0738	
	NE.22.2782	
	NE.22.1409	
de 15h30 à 17h30	NE.22.0301	
	VD.24.0664	

28 mai 2025 de 09h00 à 12h00 Responsable ECG : • Michel BERNASCONI (032 717 42 08) Patinoires du Littoral Quai Robert Comtesse 4 2000 Neuchâtel	CULTURE GÉNÉRALE Moyens auxiliaires autorisés : • classeurs personnels de cours ECG • un dictionnaire (papier) • une calculatrice (pas de téléphone portable) • un livre d'orthographe	Candidat-e-s : • NE.22.0076 • NE.23.1395 • BE.22.1850 • NE.22.2782 • BE.23.2733 • JU.22.2467 • NE.22.1409 • NE.22.0301 • VD.24.0664
--	---	---

PLAN PATINOIRES



19 mai 2025 Selon l'itinéraire défini par la commission d'examens et communiqué le matin même aux candidat-e-s.	TRANSPORT Moyens auxiliaires autorisés : • Cartes routières • Navigateur GPS ou équivalent (smartphone)	Expert-e-s : • Bernasconi C. • Debély Y. • Delley M. • Froidevaux A. • Glauser P.-A. • Jenny L. • Juillard F. • Morel J. • Probst D. • Rothenbüler J. • Scheidegger G. • Stauffer C.
à 07h00 dans l'entreprise formatrice de chaque candidat-e avec le véhicule prêt à rouler et conforme aux prescriptions légales.		
Candidat-e-s	Entreprises	N° tél. entreprises
NE.22.0076	Zbinden Garage et Transports Sàrl	032 861 38 84
NE.23.1395	Von Arx S.A. Peseux	032 732 25 25
BE.22.1850	Vitrans SA	032 485 03 00
NE.22.2420	Ville de Neuchâtel - SRH	032 717 86 21
NE.23.2147	Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	079 608 92 39

20 mai 2025 Selon l'itinéraire défini par la commission d'examens et communiqué le matin même aux candidat-e-s.	TRANSPORT Moyens auxiliaires autorisés : • Cartes routières • Navigateur GPS ou équivalent (smartphone)	Expert-e-s : • Bernasconi C. • Debély Y. • Delley M. • Froidevaux A. • Glauser P.-A. • Jenny L. • Juillard F. • Mojon C. • Probst D. • Rothenbüler J. • Scheidegger G. • Stauffer C.
à 07h00 dans l'entreprise formatrice de chaque candidat-e avec le véhicule prêt à rouler et conforme aux prescriptions légales.		
Candidat-e-s	Entreprises	N° tél. entreprises
NE.23.0738	Galliker Transports SA La Chaux-de-Fonds	021 867 11 96
NE.22.2782	Curty Transports S.A.	032 968 56 28
BE.23.2733	Article 32 OFPr	032 889 79 31
JU.22.2467	Matériaux Sabag SA (JU)	032 421 62 16
NE.22.1409	Von Arx S.A. Peseux	032 732 25 25
NE.22.0301	Von Arx S.A. Peseux	032 732 25 25

04 juin 2025 de 07h00 à 12h15 Candidat-e-s CVLO Accueil des candidat-e-s dans le hall bibliothèque CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES SP1 Transport 1 SP2 Transport 2 SP3 Technique SP4 Transport et technique Moyens auxiliaires autorisés : • Formulaire technique (Fortec) • Calculatrice avec fonctions de base non programmables (pas de téléphone portable) • Documents SDR - ADR	Candidat-e-s : • NE.22.0076 • NE.23.1395 • NE.23.1921 • BE.22.1850 • NE.22.2420 • NE.23.2147 • NE.23.0738 • NE.22.2782 • BE.23.2733 • JU.22.2467 • NE.22.1409 • NE.22.0301 • VD.24.0664 Expert-e-s à 06h30 • Froidevaux Alain • Scheidegger Gilles
--	---	---

04 juin 2025 de 14h00 à 16h00 Candidat-e-s CVLE Accueil des candidat-e-s dans le hall bibliothèque CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES Moyens auxiliaires autorisés : • Formulaire technique (Fortec) • Calculatrice avec fonctions de base, non programmables (pas de téléphone portable) • Documents SDR – ADR	Candidat-e-s : • GE.22.2301 • FR.23.2169 • VD.23.2330 • FR.23.2880 Expert-e-s à 13h30 : • Froidevaux Alain • Scheidegger Gilles
--	--	---

04 juin 2025 de 13h30 à 19h00 Halle pratique CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	CORRECTIONS ET TAXATION DÉFINITIVE DE TOUS LES TRAVAUX D'EXAMENS	Uniquement expert-e-s: •
--	--	--

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats des candidat-e-s seront transmis dans les services ou offices de formation professionnelle du canton d'apprentissage. Les candidat-e-s sont donc prié-e-s de prendre contact directement avec le service ou l'office concerné pour obtenir leurs résultats.

Les candidat-e-s en situation d'échec seront reçu-e-s par les membres de la commission chargée de la préparation et de la surveillance des procédures de qualification pour examiner ses travaux et recevoir une explication sur les raisons de leur échec le

25 juin 2025 de 18h00 à 20h00.

Les candidat-e-s en situation d'échec pourront prendre rendez-vous par courriel jusqu'au 20 juin 2025 auprès du chef-expert, Monsieur FROIDEVAUX Alain (alain.froidevaux@ne.ch).

Pour les candidat-e-s neuchâtelois-e-s, la décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée. Pour les candidats des autres cantons, les échecs seront notifiés par les offices de formation compétents.

La liste des candidat-e-s neuchâtelois-e-s ayant réussi leurs examens peut être consultée sur le site www.ne.ch/examens

CÉRÉMONIE DE REMISE DE TITRES

Pour les candidat-e-s neuchâtelois-e-s, nous vous remercions de vous référer au guide pour les procédures de qualifications dans le canton de Neuchâtel qui se trouve en annexe.

Pour les autres candidat-e-s, veuillez-vous renseigner auprès du service de la formation professionnelle de votre canton.

Office des apprentissages
Pôle Technique – Bâtiment - Alimentation

Annexe

- liste des candidat-e-s
- guide pour les procédures de qualification dans le canton de Neuchâtel

Distribution

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s; aux membres de la CEFA
- au CPNE-BC
- au CPNE-ECG
- aux SFP BE-GE-JU-VD